



COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 24 & 25 SEPTEMBRE À PARIS RESOLUTION OUTRE-MER

Réuni les 24 et 25 septembre 2025 à Paris, le CCN rappelle son attachement à la diversité des territoires ultra-marins qui font de la République Française une grande nation d'influence mondiale, et la seconde puissance mondiale en surface de zone économique exclusive marine. A ce titre, le CCN exige une véritable continuité territoriale. La République, une et indivisible doit garantir l'égalité des droits entre les territoires hexagonaux et les territoires ultramarins en tenant compte de leurs spécificités.

Le CCN déplore le manque d'actions concrètes face au fléau de « la vie trop chère » et une opacité sur la composition des prix dans les territoires d'outre-mer. En moyenne les prix en outremer sont de l'ordre de 42 % supérieurs à ceux sur le continent. Le système économique actuel conduit à une démesure pouvant aller jusqu'à tripler le prix de certains produits et une cherté de la vie excessive.

Le gouvernement en octobre 2024 a annulé la TVA sur 6 000 produits de base et une proposition de loi contre la vie chère qui vise à réduire l'écart de prix entre les produits vendus et ceux commercialisés dans l'hexagone, renforcer les obligations des grandes entreprises de la distribution, inciter à la concurrence et protéger la production des petites entreprises locales a été voté en première lecture, ils demeurent insuffisants, la baisse des prix n'étant pas assurée.

La problématique de la vie chère a des conséquences sur l'ensemble de la population. Les politiques de jeunesse et de l'Education sont inexistantes et le chômage atteint des taux insoutenables tout comme le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté. Le CCN maintient que le développement économique doit passer prioritairement et en urgence par une revalorisation des salaires et des pensions dans le privé comme dans le public.

En outre, le CCN rappelle que bon nombre de dispositions de cette proposition de loi ont déjà été instaurées mais jamais mise en œuvre, notamment la possibilité pour le gouvernement de réglementer le prix des produits de première nécessité.

Aussi, le CCN revendique une véritable politique de développement économique sur les territoires ultramarins. Celle-ci ne doit pas se limiter qu'à une baisse des prix de l'alimentaire. Le CCN demande un vrai dialogue tripartite, avec les représentants de l'État et les distributeurs. Il est question que l'enveloppe de la mission Outre-mer qui était de 3 milliards d'euros soit diminuée de 20 %, c'est-à-dire moins de services publics. On oublie ainsi les crises vécues sur la majeure partie des territoires.



Circulaire confédérale

Le CCN appelle le gouvernement à prendre la mesure de la situation afin d'y remédier. Il faut reconstruire un avenir sur la base des droits fondamentaux. Le CCN exige des moyens et des investissements pour les services publics structurellement affaiblis en particulier pour les hôpitaux et l'Education nationale.